



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association du samedi 8 janvier 2022

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- Présentation du rapport moral et du rapport des activités de l'année 2021
- Approbation du rapport moral
- Présentation du rapport financier de l'année 2021
- Approbation du rapport financier 2021 et quitus à la trésorière au titre de cet exercice
- Structure et montant de l'adhésion 2022
- Orientation générale et activités de l'association pour 2022
- Présentation du budget prévisionnel de l'année 2022 et approbation
- Questions ou propositions soumises par les adhérents conformément à l'article 12 des statuts

Sont présent(e)s, Mesdames et Messieurs : AUBERT Zizou, BANINO Jean-Louis, BOUBILA Claude, CHAMEROIS Philippe, CHEVRANT-BRETON Patrick et Ghislaine, COLOMBAN Chantal, CORNU Michel, de LANNOY Françoise et Thierry, FANTON Roger, FERAY Alain et Claude, FOBIS Maurice, FOURRIER Jean-Luc, FRANDJI Madé, GILLARD Myriam, GIRARD Geneviève, JOUVAL Michèle, KOWALSKI Yves, LEDUC Michel, MARTIN Sylvie, MAURIN Yvonne, MESROBIAN Guy, PEYTIE Alain, PONS Christiane Lucie, POUCHELON Marie Christine, REGUIS Vincent, RICHARD Alain et Gisèle, SALVAN Joël, SANCHO Michel, SCHETRIT Alain, SERAPHIMIDES Monique, SIMONATI Maryse, TESSIER René, THEURIOT Catherine, VAN ZEVEREN Frédérique, VIRIOT Danielle, WALCKER Nicole .

Représenté(e)s par un pouvoir, Mesdames et Messieurs : ANTONI Nicole, BARDINI Noëlle, BIGONNET Florence et Pierre, COUSTON Daniel et Danielle, DAQUAI Laurent, DECOMBLE Véronique, DIRAND Hubert et Jeannine, FAGUÉ Germaine, FERAY Claude, FANTON Martine, FOURRIER Babeth, FREZET André et Geneviève, GRANGEON Chantal, KOWALSKI Anne, LE CUN Serge, LEDUC Marie-Christine, LOISEAU Nicole, LOMONT Jacques, MALGRAS Béatrice, MENASSIER Roland, RENOIRD Chantal, RIMLINGER Marie, RUBIN Catherine, SALIOU Pierre, WERLE Quentin, WOILLIEZ Bruno,.

37 personnes cotisantes sont présentes et 35 adhérent(e)s sont représenté(e)s par un pouvoir. Le quorum (34) étant largement dépassé, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer valablement.

La réunion est présidée par Guy Mesrobian, Président de l'Association, en présence de Jean-Louis Bano, Maire de la commune.

Guy Mesrobian souhaite la bienvenue aux nombreuses personnes présentes et les remercie de leur participation. En son nom personnel et au nom des Membres du Conseil d'Administration de l'association, il leur présente ses vœux de bonne et heureuse année 2020.



PRESENTATION DU RAPPORT MORAL ET DES ACTIVITES 2021

Guy Mesrobian expose le **rapport moral** de l'association pour 2021

Monsieur le Maire, Chers amis,

Je voudrais que tout d'abord vous remercier de participer à cette assemblée générale même si elle est perturbée par le contexte sanitaire actuel qui ne nous permet pas de partager un moment convivial à l'issue de l'assemblée, le gâteau des rois, comme nous le faisons régulièrement dans le passé.

Malgré ces conditions défavorables, le nombre d'adhérents de l'association a augmenté depuis l'année dernière, passant de 107 à 112 membres, ce que je considère dans le contexte, comme une excellente nouvelle et surtout la preuve que les activités de notre association sont intéressantes et attractives ; je voudrais rendre hommage à Christiane BARDINI qui nous a quittés assez rapidement cette année.

Je tiens à remercier vivement tous les bénévoles sans lesquels l'association ne pourrait fonctionner. Ils constituent une équipe efficace, pertinente, et toujours disponible ; ils méritent un tonnerre d'applaudissements.

Je tiens également à remercier Monsieur le maire, son équipe municipale et les services techniques qui nous apporte une aide précieuse pour l'organisation d'un certain nombre de manifestations en particulier les journées du patrimoine.

Je souhaite de tout cœur que 2022 soit moins anxiogène et nous permette de

- Consolider les activités de l'association*
- Créer les conditions pour que l'association n'apparaisse pas comme celle des habitants du Vieux village uniquement*
- Tisser des liens avec des associations locales pour mutualiser ensemble nos actions.*

A titre d'illustration, Michel Leduc fait ensuite un bref résumé des **activités menées en 2021**.

L'évolution de l'épidémie de Covid et de la réglementation sanitaire afférente en 2021, ont permis de relancer les activités de l'association tout en respectant nos obligations : selon les activités, notamment présentation du passe sanitaire et port du masque.

1 sortie réservée aux adhérent(e)s annulée en 2020 a été **reprogrammée en 2021** :

- Visite du centre historique de Nîmes (*l'Ecusson*) et du Musée de la Romanité **le 25 octobre**.

Association régie par la loi du 1^{er} JUILLET 1901

Siège Social : 18 bis rue de la Pinède 30133 Les Angles n° SIREN : 539 712 737 00029

Président : Guy Mesrobian - adresse courriel : guy.mesrobian@orange.fr, tél. : 06 76 47 65 51

Secrétaire : Michel Leduc - adresse courriel : michel.leduc.rh-hr@orange.fr, tél. : 06 76 93 16 81

Site internet : <http://www.lesamisduvieuxvillagedesangles>



8 animations :

Participation le 5 septembre à la **journée des associations angloises et villeneuvoises** au Forum des Angles.

Le 9 septembre, **visite guidée du Parc du Cosmos suivie d'un dîner à l'YMCA** auxquels toutes les adhérentes et tous les adhérents étaient convié(e)s. Cette soirée conviviale prise en charge en totalité par l'association, était destinée à remercier les adhérentes et les adhérents pour leur fidélité, malgré le contexte sanitaire et le nombre limité d'activités proposées en 2021. Elle se voulait aussi comme l'événement de relance des animations associatives du fait du contexte plus favorable au dernier quadrimestre.

Les 6 juin, 12 septembre, et 3 octobre, organisation de la **visite du village** dans le cadre des **Escapades Nature** du Département du Gard.

Journées du patrimoine les 18 et 19 septembre dont le thème « *Le Patrimoine pour tous* » a été décliné en proposant cette année plusieurs animations, en particulier celles dédiées aux enfants.

Urban Trail le 4 décembre organisé par la commune dans le cadre du Téléthon. Des bénévoles de l'association se sont portés volontaires pour tenir le rôle de « signaleurs », afin d'assurer la sécurité du parcours car les voies de circulations empruntées n'étaient pas interdites au passage des véhicules.

La **Fête des Lumières** du 8 décembre s'est déroulée cette année sans les traditionnels vin et chocolat chauds et oreillettes associées. Merci aux habitants du vieux village qui ont une nouvelle fois répondu présents pour illuminer leur façades, terrasses et fenêtres. L'animation musicale, confiée au groupe *Le Condor*, a connu un grand succès malgré un contexte sanitaire défavorable.

Le **Marché de Noël** communal a été installé pour la première fois à l'extérieur, près de la mairie, les 11 et 12 décembre. L'association y avait son chalet pour y présenter ses activités, y vendre des ouvrages (notamment ceux de nos adhérents Joël Salvan et Véronique Decomble) et proposer des couronnes de Noël préparées par Ghislaine Chevrant-Breton et Marie-Christine Pouchelon.

Un **atelier floral** le 15 décembre a été proposé par Marie-Christine Leduc pour permettre aux participantes de préparer leur centre de table pour Noël.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

ORIENTATION GENERALE ET ACTIVITES DE L'ASSOCIATION POUR 2022

Michel Leduc présente le **projet des activités de l'année 2022** tel qu'il ressort des réunions mensuelles du 2 novembre et du 7 décembre derniers. Il reste à rendre effectif ce projet en concrétisant les activités proposées.

Association régie par la loi du 1^{er} JUILLET 1901

Siège Social : 18 bis rue de la Pinède 30133 Les Angles n° SIREN : 539 712 737 00029

Président : Guy Mesrobian - adresse courriel : guy.mesrobian@orange.fr , tél. : 06 76 47 65 51

Secrétaire : Michel Leduc - adresse courriel : michel.leduc.rh-hr@orange.fr , tél. : 06 76 93 16 81

Site internet : <http://www.lesamisduvieuxvillagedesangles>



Des sorties réservées aux adhérent(e)s :

- **sortie à Arles** pour une visite guidée de la Tour Luma et du Musée Arlaten, récemment rénové, dédié au patrimoine provençal depuis les Romains jusqu'à nos jours.
- Visite guidée des **ex-votos** de l'église Notre-Dame-de-Grâce à Rochefort-du-Gard, par une guide-conférencière particulièrement intéressante.
- **sortie à Avignon** qui a l'avantage de la proximité. A noter par exemple ces 2 visites guidées organisées par l'office de tourisme : « *Les 1001 visages d'Avignon* » le samedi, et « *Secrets d'hôtels* » le vendredi.
- **Traversée des Angles** par le nouveau **sentier de petite randonnée**. Il faudra aussi décider si au printemps, nous sommes en mesure d'organiser cette balade qui traverse la commune des Angles.

Des conférences :

- **Mon métier, ma passion, restaurer les tableaux** par **Michèle Jouval**, programmée le 4 février.
- **Alphonse Daudet.**
- **Famille Pernod** (boisson anisée), originaire d'Avignon par **Marc Maynègre**.
- **Michel Sancho** sur les Comtes de Toulouse dans leur interaction avec notre région.

Des animations :

- Le 27 mai, Fête des **Voisins**, sous réserve des conditions sanitaires.
- Fête annuelle au village (date à préciser), sous réserve des conditions sanitaires.
- **3 visites du village Escapade Nature** sous l'égide du département du Gard, les 12 juin, 11 septembre et 2 octobre.
- Les **journées du patrimoine** les 17 et 18 septembre.
- La **Fête des Lumières** le 8 décembre.

Des publications :

- Faisabilité d'édition d'un nouveau **livre**.
- Opportunité de contribuer à la mise à jour de la présentation de la commune sur **Wikipédia**

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Geneviève Girard commente les résultats de l'exercice.

Budget initial : 9130 euros.

Réalisé : 13900 euros.

L'écart s'explique par les dépenses des journées du patrimoine.

Le résultat opérationnel est négatif (-509,82 euros), car les recettes courantes qui proviennent des visites Escapade Nature du CPIE du Gard, des Journées du Patrimoine, et de la fête des Lumières n'ont pas couvert les dépenses de l'association.

A l'unanimité, le bilan financier est approuvé, et quitus donné à la trésorière.

Association régie par la loi du 1^{er} JUILLET 1901

Siège Social : 18 bis rue de la Pinède 30133 Les Angles n° SIREN : 539 712 737 00029

Président : Guy Mesrobian - adresse courriel : guy.mesrobian@orange.fr, tél. : 06 76 47 65 51

Secrétaire : Michel Leduc - adresse courriel : michel.leduc.rh-hr@orange.fr, tél : 06 76 93 16 81

Site internet : <http://www.lesamisduvieuxvillagedesangles>



STRUCTURE ET MONTANT DE LA COTISATION POUR 2022

Il est proposé de maintenir la cotisation 2022 au même niveau que celle de 2021, soit pour une adhésion individuelle à 12 € et pour adhésion couple à 18 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL POUR 2022

Geneviève Girard présente le budget prévisionnel. Ce **budget a été construit à partir des résultats de 2021.**

Monsieur le Maire souhaite que l'association prenne de nouveau en charge l'organisation des Journées du Patrimoine 2022 et a accordé une subvention de 10000 euros pour cette manifestation.

Budget prévisionnel : 13650 euros

Le budget 2022 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET PROPOSITIONS DES ADHERENT(E)S

Aucune question, ni proposition n'a été soumise par les adhérent(e)s préalablement à la réunion.

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Ce thème a été ajouté à l'ordre du jour initial. Il s'agit de la mise en œuvre d'une loi votée en juillet 2021 et validée par le Conseil Constitutionnel en Août 2021. Elle est destinée à s'assurer que les associations bénéficiaires de subventions publiques, respectent les principes de la République :

- Principes de liberté, d'égalité et de fraternité et de la dignité de la personne humaine
- Les symboles de la République : drapeau, hymne national, devise
- Ne pas mettre en cause de caractère laïque de la République
- S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public

Cet engagement serait signé par le président de l'association (*Voir document en annexe*).

A l'unanimité, ce projet de signature du contrat d'engagement républicain est approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Michel LEDUC
Secrétaire

Guy MESROBIAN
Président

Association régie par la loi du 1^{er} JUILLET 1901

Siège Social : 18 bis rue de la Pinède 30133 Les Angles n° SIREN : 539 712 737 00029

Président : Guy Mesrobian - adresse courriel : guy.mesrobian@orange.fr, tél. : 06 76 47 65 51

Secrétaire : Michel Leduc - adresse courriel : michel.leduc.rh-hr@orange.fr, tél. : 06 76 93 16 81

Site internet : <http://www.lesamisduvieuxvillagedesangles>

Contrat d'engagement républicain

L'Association Les Amis du Vieux Village des Angles

déclarée à la sous-préfecture d'Alès le 12 octobre 2017 sous le numéro W302007350

dont le siège social est situé à Les Angles 18b Rue de la Pinède

et représentée par son président, Monsieur Guy Mesrobian, dûment habilité(e) à l'effet des présentes par une décision de l'assemblée générale en date du 8 janvier 2022 ci-annexée, s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain suivant.

Article 1 - Engagements de l'Association

L'Association s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine,
- respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,¹
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'Association qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit en informe ses membres par tout moyen.

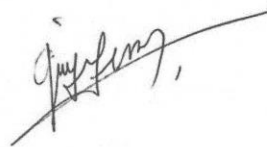
Article 2 - Sanctions en cas de non-respect

Lorsque l'objet que poursuit l'Association sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité refuse la subvention demandée.

S'il est établi que l'Association bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association ou la fondation la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration. La collectivité enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire.

Si la Commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de l'État dans le département du siège de l'Association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement de cette Association ou de cette fondation.

Fait à Les Angles le 10 janvier 2022
L'Association Le Président,



¹ ARTICLE 2.

La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».